



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBE
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 13 juillet 2010 à 19h00
au centre municipal, situé au 7, rue Principale à Blue Sea.

Étaient présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Hervé Courchesne	Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Siège 2
Monsieur Éric Lacaille	Siège 3
Monsieur Christian Gauthier	Siège 4
Monsieur Fernand Gagnon	Siège 6

Était absente :

Madame Isabelle Clément	Siège 5
-------------------------	---------

Était aussi présente :

Josée Parsons, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Ouverture de la séance

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h00 devant aucun contribuable et présente l'ordre du jour qui suit :

0. Ouverture de la séance et rapport du maire

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Prière
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 RIAM Régie Intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki
- 5 Période de question
- 6 Fermeture de la séance



2010-07-210

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 13 juillet 2010 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et secrétaire-trésorière Josée Parsons

ADOPTÉE

2010-07-211

**ENTÉRINEMENT DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N°
2010-001 DE L'AÉROPORT DE MANIWAKI-HAUTE-GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau (ci-après appelée « la RIAM ») a adoptée, le 20 janvier 2010 le règlement d'emprunt n° 2010-001 visant la réfection de la piste;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2010-R-AG291 du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau par laquelle celui-ci requiert la participation de l'ensemble des municipalités membres de la RIAM aux fins de l'entérinement, par elles, de l'adoption du Règlement cité en titre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Blue Sea reconnaît l'importance du maintien de l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau à titre d'infrastructure majeur de développement et de protection du territoire de la Vallée-de-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime opportun de consentir à entériner l'adoption du règlement d'emprunt n° 2010-001 de la RIAM.

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Blue Sea entérine l'adoption du Règlement d'emprunt no 2010-001 de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki-Haute-Gatineau.

ADOPTÉE

Période de questions



2010-07-212
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Éric Lacaille et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 13 juillet 2010 soit close à 19h10.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Josée Parsons
Directrice générale
Secrétaire-trésorière